

ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020

DOMAINE Arts plastiques Musique Arts de la Parole Danse

ELEVE Première inscription Réinscription

Nom : Prénom : H / F Numéro national :
Rue et n° : Code Postal : Localité :
Téléphone : ou Courriel :

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours :
Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.

DROIT D'INSCRIPTION (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) :
Chaque dossier doit contenir une copie d'un document d'identité attestant de la date de naissance de l'élève.

Situation de l'élève :	Document complémentaire :	A payer
moins de 12 ans/né(e) après le 31 décembre 2007		0
plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	attestation de l'école primaire fréquentée	0
chômeur complet indemnisé	attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4	0
à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEm	attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4 + composition de ménage	0
bénéficiaire du revenu d'intégration	attestation du CPAS	0
enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	attestation du CPAS + composition de ménage	0
Handicapé(e)	attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles)	0
à charge d'une personne handicapée	attestation du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) + composition de ménage	0
demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	attestation du FOREM ou d'ACTIRIS (respectivement, les annexes H3 et H2) ou du VDAB	0
pensionné(e) sous statut GRAPA	attestation de l'Office national des pensions	0
troisième enfant et les enfants suivants inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0
s'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	attestation officielle (annexe H5) émanant de l'établissement de l'ESAHR	0
inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0
né(e) entre le 15 octobre 2001 et le 31 décembre 2007 inclus		75 €
inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	75 €
autre cas né(e) avant le 15 octobre 2001		188 €

Une Cotisation de 30 € à l'asbl « Amicale des élèves de l'Académie Marcel Désiron » est sollicitée pour tout élève de moins de 12 ans et tout autre élève ne payant pas le minerval de la Communauté française en notre établissement.

Documents à fournir : *une copie d'un document d'identité attestant de la date de naissance de l'élève.*

Les virements devront s'effectuer

- sur le compte [BE10-0882-6613-9804](#) pour la cotisation de 30 € à l'asbl.

- sur le compte [BE64-0880-8099-1052](#) pour le Minerval de la Communauté (75 et 188 €)

en mentionnant le Nom et Prénom de l'élève.

Pour les élèves de moins de 18 ans : identité du responsable

NOM et PRENOM :

Date de l'inscription et signature de l'élève majeur ou du responsable (30 septembre 2019 au plus tard)

Le signataire adhère au règlement d'ordre intérieur de l'établissement.

Situé dans la zone à risque de 20 Km autour d'une installation nucléaire, notre établissement, en précaution et conformément à la réglementation de la CWB, est en possession de comprimés d'iode. Voulez-vous bien nous indiquer tout problème d'allergie à l'iode de votre enfant en biffant une des mentions suivantes :

Pas allergique à l'iode

Allergique à l'iode

COURS SUIVIS DANS L'ETABLISSEMENT

COURS	PROFESSEURS	FILIERE ET ANNEE D'ETUDES

Remarque :

COURS SUIVIS DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT (Y COMPRIS LES CONSERVATOIRES ROYAUX ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUPERIEUR)

COURS	PROFESSEURS	FILIERE ET ANNEE D'ETUDES

Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), la loi prévoit l'obligation de déclaration des traitements des données. Toutefois, le traitement réalisé par les établissements d'enseignement concernant leurs élèves et étudiants est exempté de déclaration.